



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 239/2025
Date de la séance du CE : 5 mars 2025
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
N° d'affaire : 2025.DIJ.3215
Classification : Non classifié

Rapport d'activité 2024 du Bureau pour la surveillance de la protection des données ; prise de connaissance

1. Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport d'activité 2024 du Bureau pour la surveillance de la protection des données.
2. La Chancellerie d'État est chargée de veiller à ce que le rapport d'activité 2024 du Bureau pour la surveillance de la protection des données soit soumis en temps voulu au Grand Conseil pour prise de connaissance.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Direction de l'intérieur et de la justice
- Chancellerie d'État
- Bureau pour la surveillance de la protection des données

Pièce jointe

- Rapport d'activité de 2024 du Bureau pour la surveillance de la protection des données